



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h :

- 8 janvier
- 4 mars
- 6 mai
- 8 juillet
- 9 septembre
- 4 novembre
- 5 février
- 8 avril
- 3 juin
- 5 août
- 7 octobre
- 2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 6 DÉCEMBRE 2023

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 6 décembre 2023, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat de publication, ce 6 décembre 2023.

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière